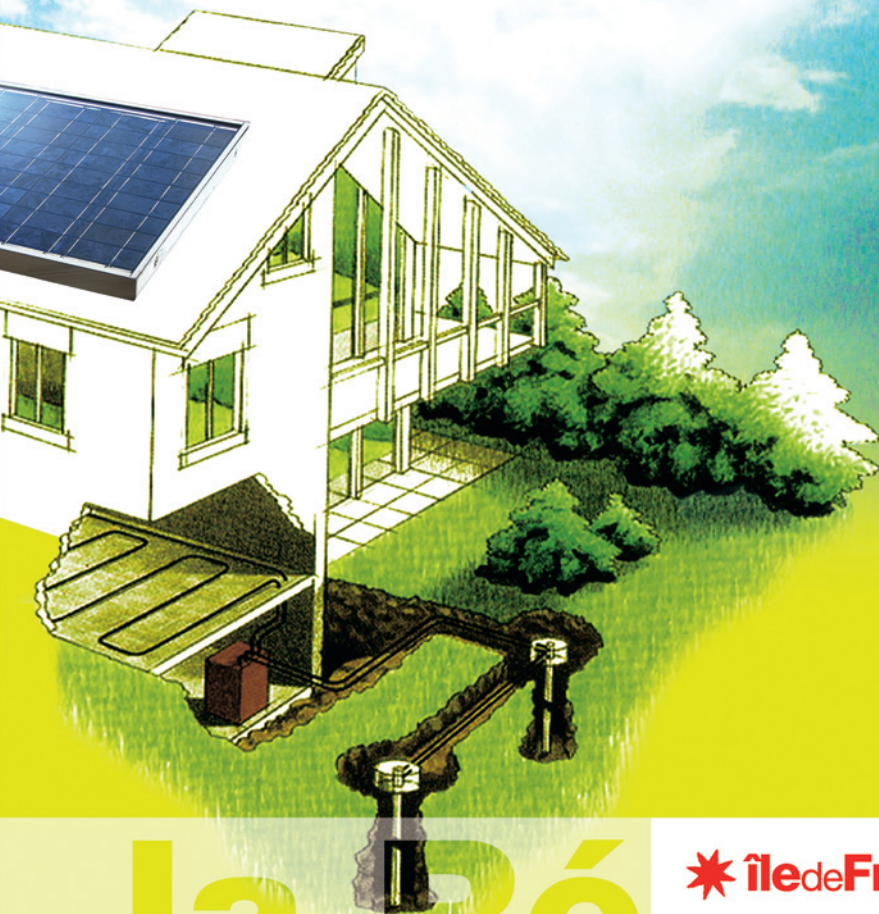


Énergies renouvelables

la Région vous aide à financer votre projet



la Région

 île de France

www.iledefrance.fr

Alliez écologie et économies !

Réduire nos émissions de gaz à effet de serre, minorer notre empreinte écologique, autant d'objectifs prioritaires pour la Région Île-de-France. L'un des moyens d'y parvenir consiste dans l'utilisation des énergies renouvelables.

La Région a donc lancé un programme d'aides financières pour accompagner les Franciliens désireux de s'engager en faveur de ces énergies d'avenir.

Elle vous aide également à installer des toitures terrasses végétalisées (TTV).

Un système qui fonctionne !

De mai 2006 à mai 2009, 2 181 dossiers de demande d'aide financière ont été subventionnés pour un montant total d'environ 2 500 000 euros !

Des aides financières concrètes

La Région vous aide dans le cadre de la construction neuve et de la rénovation pour l'installation des équipements suivants :

➤ **Chauffe-eau solaire individuel (CESI)**

aide forfaitaire de **800 € sur la main-d'œuvre.**

➤ **Système solaire combiné (SSC)**

aide forfaitaire de **1 300 € sur la main-d'œuvre.**

➤ **Pompe à chaleur géothermale sur nappe ou à capteurs verticaux ou horizontaux (PAC)**

aide forfaitaire de **1 300 € sur la main-d'œuvre.**

À noter : les installations aérothermiques ne sont pas aidées.

➤ **Capteurs solaires photovoltaïques (PV)**

aide forfaitaire de **1 300 € sur la main-d'œuvre.**

➤ **Toitures terrasses végétalisées (TTV)**

aide de **45 € le mètre carré** de toiture végétalisée.

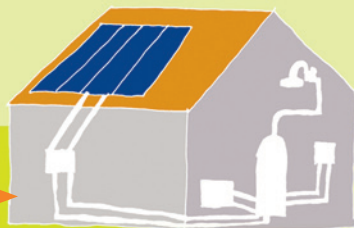
BÉNÉFICIEZ EN PLUS D'UN CRÉDIT D'IMPÔT

Pour ces installations (à l'exception des toitures végétalisées), vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt. Pour cela, il vous suffit de prendre contact avec votre centre des impôts pour obtenir les informations nécessaires.

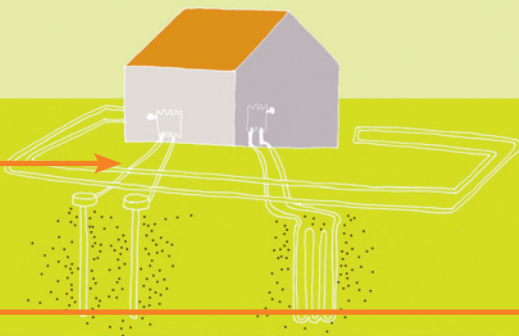
CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL



SYSTÈME SOLAIRE COMBINÉ



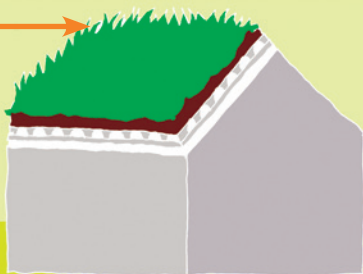
POMPE À CHALEUR GÉOTHERMALE



CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES



TOITURES TERRASSES VÉGÉTALISÉES



> VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

L'Espace Particuliers de la Région répond à toutes vos questions au 01 53 85 76 52 :

- les mardis de 14 h à 17 h
- les mercredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- les jeudis de 9 h à 12 h

Pour contacter la Région par courriel :

energie@iledefrance.fr

Télécharger le dossier de demande d'aides :

www.iledefrance.fr/aides/environnement

La Région Île-de-France
s'est résolument engagée
en faveur de la maîtrise
de l'énergie, du développement
des énergies locales
et renouvelables,
et de la réduction de l'effet
de serre dans l'habitat
et le tertiaire.



Conseil régional d'Île-de-France

Unité aménagement durable

Direction de l'environnement

Service air – énergie – bruit : Espace particuliers

35, boulevard des Invalides - 75007 Paris Tél. : 01 53 85 53 85